

la feuille du BOIS

Journal municipal
d'informations
de La Ville du Bois

NUMÉRO

161

Mai 2021

Dossier
Budget
2021



• DÉCHETS •

**Du changement
dans la collecte**

⊕ d'actualités sur www.lavilledubois.fr

La Ville du
BOIS

• RETOUR EN IMAGES •



MARDI 30 MARS

(CHANTIER NATURE TRUFFAUT

Dans le cadre de ses engagements RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), une équipe Truffaut a offert et planté un pommier à l'école des Bartelottes pour rappeler aux enfants le rôle essentiel des arbres et un Lilas des Indes place Beaulieu pour souligner l'importance de l'arbre en ville (effet filtre, fraîcheur l'été, biodiversité...). Merci à l'équipe de jardiniers Truffaut et bravo pour leur engagement en faveur de l'environnement.

EN COURS

DÉSHÉRBAGE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il n'y a pas que les jardiniers qui désherbent ! Les bibliothécaires aussi ! Cette opération consiste à éliminer des ouvrages pour renouveler les collections. Une partie est transmise aux écoles de la ville et une autre est donnée à RecycLivres qui les remet en état et les revend au profit d'associations. 80 cartons sont déjà partis ! La population en profite également : des livres et des revues sont donnés gratuitement.



VENDREDI 19 MARS

SE SOUVENIR

Le 19 mars est la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Les élus et la FNACA ont commémoré cet événement en comité restreint en raison des mesures sanitaires en vigueur.

MADAME, MONSIEUR,



Le vote du budget primitif 2021, qui fait suite à la séance consacrée aux orientations budgétaires, vient d'être réalisé. Ces étapes sont essentielles et obligatoires pour le bon fonctionnement des collectivités, dont nos communes.

L'année 2021 est particulière, car pour la première fois, **l'ensemble des communes ne percevra plus l'impôt relatif à la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.** Seule subsistera la taxe sur les résidences secondaires. En contrepartie, l'Etat reversera aux communes la fraction de taxe foncière sur le foncier bâti (TFB), précédemment attribuée au département, amendée d'un coefficient correcteur destiné à rétablir l'équilibre financier existant en 2020. Les 20% de contribuables encore assujettis à cette taxe d'habitation (supprimée pour les 80% restants), paieront cette taxe à l'Etat de manière dégressive jusqu'en 2023, où l'ensemble des contribuables en sera exempté.

Si nous pouvons nous satisfaire à terme de cette exonération, **seuls les propriétaires d'un bien foncier (maison, appartement, garage, terrain) devront s'acquitter de l'impôt sur le foncier bâti ou non bâti (TFNB),** dont les taux sont déterminés par les communes et certaines collectivités (Communauté d'agglomération ou de communes.) Cette exonération, issue des promesses électorales du candidat Emmanuel Macron, lorsque tout allait bien (avant les Gilets Jaunes et la crise sanitaire mondiale), déter-

mine deux types de citoyens. Celui qui par choix ou par absence de moyens ne paiera pas d'impôt en direction de la collectivité et l'autre qui devra s'en acquitter. Pourtant tous les deux sont résidents dans la commune et tous les deux utilisent, il est vrai peut-être à des degrés différents, les services de la ville.

Devant cette situation, que je qualifie d'injuste, certains maires dont moi-même, refusent d'augmenter les taux des taxes foncières communales, au motif de faire supporter le coût de ce choix qu'à une seule partie de leurs habitants. Les ressources de nos communes, hors modification de leur population ou du pacte financier pouvant exister avec leur communauté d'agglomération ou de communes, seront donc figées.

Je ne suis pas certain que cette inégalité devant l'impôt soit perçue comme une injustice par notre opposition locale, qui de surcroît, ne semble pas comprendre les mécanismes financiers mis en œuvre dans nos collectivités pour réaliser leurs investissements au meilleur coût. J'en veux pour preuve la confusion navrante, ou volontaire, entre le montant de la réhabilitation de l'école des Cailleboudes, assimilé au montant de l'emprunt à réaliser, occultant de ce fait le montant des subventions obtenues ainsi que le solde à la charge de la commune (édito politique de Vert Autrement - novembre 2020).

VoTRE MAIRE,
Jean-Pierre Meur

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations - Tirage : 3600 exemplaires

Éditeur : Mairie de La Ville du Bois - Place du Général de Gaulle - 91620 / Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Directeur de publication : Jean-Pierre Meur / **Co-directrice :** Régine Donneger / **Conseiller municipal délégué à la communication :**

Dimitri Lavrentieff / **Rédactrice en chef :** Julie Blanvillain, Service Communication avec la collaboration des élus, des associations et des services municipaux Tél. : 01 64 49 55 38 / communication@lavilledubois.fr / **Photos :** Julie Blanvillain et autres contributeurs /

Conception : Emendo / **Impression :** Imprimerie Payard - Juvisy-sur-Orge



La Ville du Bois
jumelée avec
Tirschenreuth

Distribution de «La Feuille du Bois»

Un problème de distribution ?

Contactez le service Communication : 01 64 49 55 38
ou communication@lavilledubois.fr



RETOUR SUR 2020

Un budget stable, tourné vers 2021

L'année 2020 fut pour tous une année particulière. La crise sanitaire a engendré de nombreuses répercussions dans notre quotidien. Au niveau du budget communal, la baisse des dépenses de fonctionnement a été compensée par des recettes moindres et les investissements ont été ralentis, ce qui a décalé plusieurs projets en 2021.

Le budget de fonctionnement



RECETTES

2019 : 9 015 450 €
2020 : 9 012 608 €

Recettes perçues au titre des prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes...

DÉPENSES

2019 : 8 048 972 €
2020 : 7 795 678 €

Dépenses liées au fonctionnement de la commune (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette...)



EXCÉDENT DE CLÔTURE

2020 :
1 216 930 €

Objectif :

garder la qualité des services proposés à la population en préservant l'autofinancement

Le budget d'investissement



RECETTES

2019 : 2 380 258 €
2020 : 3 564 955 €

Subventions, emprunts, dotations de l'Etat, autofinancement

DÉPENSES

2019 : 3 030 340 €
2020 : 3 122 679 €

dont 1 929 768 € de dépenses d'équipement



L'encours de la dette est de 10 097 138 € en 2020.

Zoom sur

La dette

Encours de la dette (en millions d'€)

2014 14 733 418

2015 14 170 496

2016 12 750 691

2017 12 226 077

2018 11 060 095

2019 10 034 075

2020 10 097 138



L'emprunt

En 2020, la Ville emprunte pour acquérir
l'ex-Ecole Notre Dame, rue des Cailleboudes
1M€

COMBIEN D'ANNÉES LA VILLE METTRA-T-ELLE À REMBOURSER (ET EMPRUNT ?)

Le temps de remboursement permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Temps de
remboursement (ans)

2020

7,13

SEUIL D'ALERTE

15

Dette par habitant
(en €)

1292,02

2 500,00



Le seuil d'alerte est un indicateur de santé financière pour une commune.

Les logements aidés

La loi Alur, pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, impose aux villes de plus de 1500 habitants de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux en 2025 et définit le nombre minimum de logements que chaque commune doit construire pour atteindre les 25% dans le délai prévu.

2014

187 logements
aidés
2664 résidences
principales

7.02 %

2019

421 logements
aidés
2958 résidences
principales

14.23 %

2020

533 logements
aidés
3043 résidences
principales

17.52 %

2021
estimation

533 logements
aidés

17.52 %

2022
estimation

628 logements
aidés

20.64 %

OBJECTIF 2025

760 logements
aidés

25 %

Plusieurs programmes immobiliers sont en cours de réalisation ou en projet :

Livrés en 2020 et 2021 :

Aucun

Livrés à partir de 2022 :

- Les Résidences des Yvelines
20 logements aidés Rue de Gaillard

- Promogim – 55 logements aidés sur 110
Livrés au 4^{ème} Trimestre 2022 – Voie des Postes
- Monde en Marge, Monde en Marche
20 logements aidés – Rue de Gaillard
- Continuité des projets le long de la RN20



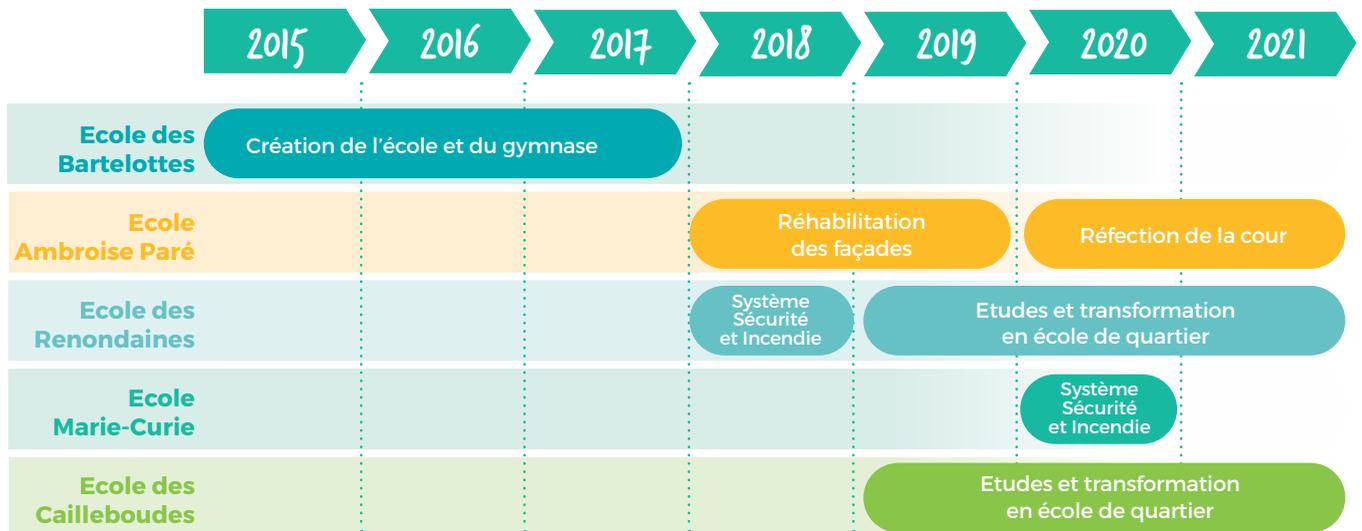
2021 ET APRÈS

Nouvelle organisation scolaire : priorité des investissements

Afin d'offrir à la population des écoles primaires de quartier de la maternelle au CM2, la Ville prévoit, à l'échéance 2023, la mise en place d'une nouvelle organisation scolaire, représentant au total 44 classes, réparties sur 5 écoles.

Depuis plusieurs années, une réflexion globale est menée afin d'accueillir les enfants des familles qui viendront s'installer dans les logements des futurs programmes immobiliers réalisés, notamment le long de la RN20.

Ainsi, deux nouvelles écoles de quartiers, l'école des Cailleboudes et l'école des Renondaines, seront transformées et rénovées pour accueillir les écoliers à la rentrée 2023.



A l'échéance 2023, la Ville sera donc dotée de 44 classes (15 maternelles et 29 élémentaires) et offrira ainsi à la population des écoles primaires réparties dans chaque quartier :

- Le secteur Nord-Ouest avec le groupe primaire des Bartelottes
- Le secteur Est avec le futur groupe primaire de l'école des Cailleboudes
- Le secteur Sud avec le futur groupe primaire des Renondaines
- Le secteur Centre-ville avec l'école maternelle Marie-Curie et l'école élémentaire Ambroise Paré

2021

Quels sont les projets de demain ?

TRAVAUX DE VOIRIE EN 2021

Chemin du Trou à terre :
Réfection du tapis enrobé et travaux de canalisation eau potable

TRAVAUX DE VOIRIE EN 2021

Chemin de Lunezy - CR9 :
Réfection partielle du tapis enrobé et aménagement de ralentisseurs en pleine largeur

Acquisitions de 2 parcelles appartenant à Carrefour pour la construction du Centre Technique Municipal

Optimisation énergétique des bâtiments communaux (changement des menuiseries)

Travaux école des Cailleboudes pour une rentrée en septembre 2023 - Désamiantage et démolition

TRAVAUX DE VOIRIE EN 2021

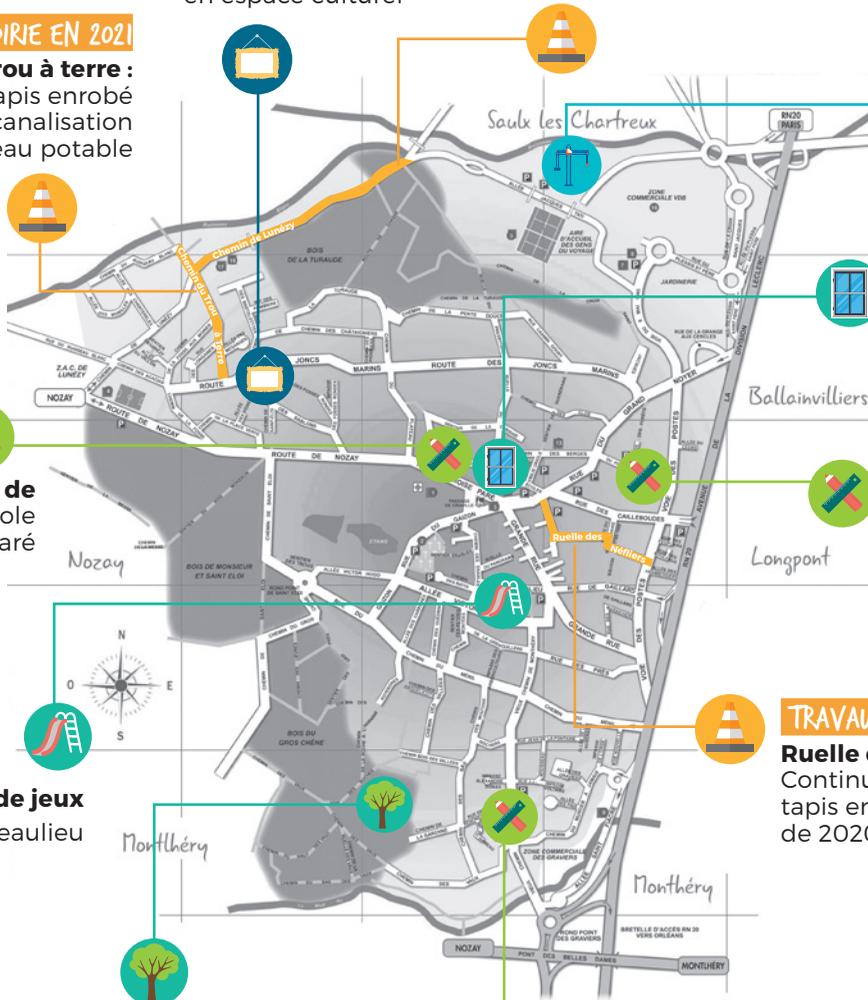
Ruelle des Néfliers :
Continuité de la réfection du tapis enrobé (suite aux travaux de 2020)

Réfection de la cour de l'école Ambroise Paré

Installation de jeux place Beaulieu

Création d'un espace public chemin de la Garenne

Transformation de l'école des Renondaines en école de quartier - Etudes



RÉVISION DU PLU

BUDGET 2021

Maîtriser les dépenses et investir pour l'avenir

Objectif : maîtriser les dépenses et assurer le même service à la population, tout en reprenant les investissements pour préparer l'avenir

Le budget de fonctionnement



RECETTES

2020 (réalisées) :

9 012 608 €

2021 (prévisionnelles) :

8 991 397 €



Les taux
d'imposition
restent inchangés
en 2021



DÉPENSES

2020 (réalisées) :

7 795 678 €

2021 (prévisionnelles) :

8 060 482 €

La capacité d'autofinancement permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital mais également de financer une partie de l'investissement.

2021 : 930 914 €



Le budget d'investissement



DÉPENSES

2021 : 1 548 854 €

Dépenses prévisionnelles d'équipement



COLLECTE

Dès le 1^{er} juin, de nouveaux services, de nouveaux bacs et de nouveaux jours de collecte pour vos déchets



Un service plus écologique qui améliore notre qualité de vie

Dès le 1^{er} juin, la flotte de bennes qui passera dans nos rues répondra aux dernières normes antipollution (norme Euro6). De plus, la fréquence de collecte des déchets ménagers des pavillons (bac gris) passera de 2 à 1 fois par semaine. Avec l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2016, la production de nos ordures ménagères a baissé. La double col-

lecte hebdomadaire n'est donc plus essentielle. Un seul passage par semaine permet également de limiter les émissions de CO2. Résultat : moins de nuisances sonores et moins d'impact sur l'environnement !

Une collecte adaptée à nos besoins

Afin de lutter contre les dépôts sauvages et la maraude, le SIOM collectera désormais vos DEEE et Encombrants sur appel au 01 83 63 50 03 (plate-

forme d'appel opérationnelle le 1^{er} juin 2021). Fini le ramassage mensuel, le SIOM vous indiquera un créneau pour venir les collecter sous deux semaines du lundi au vendredi.

Deux nouveaux bacs vont être mis à disposition des habitats pavillonnaires pour le verre et les déchets végétaux. L'objectif ? Augmenter le tri pour mieux transformer la matière et travailler ensemble à la réduction de nos déchets !

NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE

	 CONTENEUR	 VILLE	 VOIES ÉTROITES	 RN20
ORDURES MÉNAGÈRES PAVILLONS	Bac gris →	Lundi	Mardi	Mercredi
ORDURES MÉNAGÈRES APPARTEMENTS	Bac gris →	Lundi et jeudi	Mardi et vendredi	Mercredi et vendredi
EMBALLAGES	Bac jaune →	Jeudi	Mercredi	Mardi
VERRE	Nouveau bac vert clair →	1 ^{er} jeudi du mois	1 ^{er} jeudi du mois	2 ^e jeudi du mois
VÉGÉTAUX	Nouveau bac vert foncé →	Mercredi	Jeudi	Mardi
ENCOMBRANTS et DEEE	Enlèvement sur appel au 01 83 63 50 03			



Des questions sur les bacs ou la collecte ?

Contactez directement le SIOM grâce au numéro vert **0 800 746 540**. Un calendrier et un guide du tri seront distribués en boîte aux lettres.

COMMERCES ET ARTISANS

L'aide au loyer de l'Agglomération reconduite pour le 3^e confinement

Face aux dernières mesures prises par le gouvernement de fermeture administrative de nouveaux commerces (décret du 19 mars 2021), l'agglomération renouvelle son soutien aux commerces de proximité, en prolongeant l'aide au loyer (800 ou 1 000 € selon les critères d'éligibilité), à compter du 1^{er} avril 2021.

Téléchargez le dossier sur www.lavilledubois.fr et renvoyez-le complété en mairie.

Contact : deveco@paris-saclay.com, 01 88 10 00 20



Logo

Une nouvelle identité pour notre Ville

Déjà 25 ans d'existence pour le logo de la ville ! Une identité qui avait bien besoin de retrouver une nouvelle jeunesse. L'idée n'était pas de créer une rupture complète, mais plutôt de redonner du dynamisme et de la modernité à cet élément phare utilisé sur tous les supports de la mairie.

Deux axes représentatifs de notre commune furent retenus pour la création : la nature et le patrimoine. Un arbre ou un ensemble d'arbres pour signifier la nature et un clocher, discret et contemporain, pour représenter le patrimoine.

Le nouveau logo allie une typographie actuelle et ronde et un élément graphique donnant de la perspective : la lettre O intègre ainsi les symboles représentatifs de la commune, le clocher et les feuilles.



ZOOM SUR

La demande de logement social



Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. La demande s'effectue en ligne ou auprès du service Logement (CCAS) : elle est valide un an, à compter du jour de son enregistrement et doit être renouvelée à la date anniversaire.

A savoir : la commune n'est pas propriétaire de logements aidés, qui appartiennent à des sociétés à statut HLM. Le service Logement gère les dossiers lors d'une vacance de logement.

Comment faire sa demande ?

Vous pouvez faire une demande de logement social, la renouveler et la modifier directement sur le portail public : www.demande-logement-social.gouv.fr. Vous pourrez remplir un dossier en ligne et y joindre les pièces justificatives en fichiers numériques (scans ou photos lisibles). Vous pouvez également vous inscrire auprès du service Logement en complétant un formulaire accompagné des pièces justificatives demandées. Le dossier est ensuite enregistré en Préfecture.

Quelles sont les modalités d'attribution des logements ?

Les logements sociaux sont attribués sous conditions de revenu (les ressources annuelles imposables ne doivent pas dépasser un montant maximum). Certaines personnes, compte tenu de leur situation, sont prioritaires pour avoir un logement social. Une fois votre demande de logement social enregistrée, il faut attendre qu'un logement répondant à vos besoins soit disponible. Sa taille devra correspondre à celle de votre foyer. Si vous vivez seul(e), vous ne pourrez pas bénéficier d'un logement de trois ou quatre pièces, par exemple. Lorsqu'une habitation se libère, toutes les candidatures correspondant à la typologie du logement sont présentées. Les membres de la commission d'attribution sélectionnent 3 candidats qui sont présentés au bailleur. Le bailleur étudie ensuite les 3 dossiers et la commission d'attribution locative sélectionne une candidature.

Renseignements, service Logement (CCAS) 01 69 63 32 79



1 % LOGEMENT : UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Action Logement (auparavant "1% logement" ou "1% patronal") est un dispositif d'aide au logement pour les salariés. Il est financé par une participation des entreprises qui représente 0,45% de la masse salariale de l'année précédente.

Tous les salariés des entreprises du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus peuvent bénéficier du 1% logement, ainsi que les individus de moins de 30 ans en recherche d'emploi, y compris les étudiants salariés et les étudiants boursiers.

+ d'infos sur
www.actionlogement.fr

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un guide pratique pour s'y retrouver parmi les aides financières



Vous venez d'acheter votre logement, vous souhaitez rénover, agrandir ou faire construire ? L'espace info-énergie de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) vous aide à faire les bons choix en matière de performance énergétique.

Parmi ses missions d'accompagnement, l'ALEC oriente les particuliers vers les aides financières mobilisables : Ma Prime Renov, Crédit d'impôt, prêt à taux zéro, aide départementale... il existe aujourd'hui en France plusieurs dispositifs d'aides à l'investissement pour les travaux d'économies d'énergie. Ceux-ci ne se demandent pas toujours à la même étape du projet. Plus vous serez renseignés en amont, plus vous aurez de chances d'obtenir une aide. C'est dans cet objectif que l'ALEC a publié cette

année un nouveau guide répertoriant les aides financières pour les travaux de rénovation énergétique.

Retrouvez-le sur www.alec-ouest-essonne.fr (Rubrique Particuliers / S'informer)

Contact

L'ALEC est joignable via le formulaire de contact sur leur site internet ou par téléphone au 01 60 19 10 95 du lundi au mercredi et le vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30. Fermeture le jeudi.



Chaque mois, un nouveau geste pour la planète

Comment traquer le gaspillage alimentaire ?

30 kg de nourriture dont 7 kg d'aliments encore emballés : c'est ce qui est jeté en France chaque année par habitant, en moyenne. Cela représente 100 € gaspillés par personne. Et ce gaspillage a lieu lors des repas (préparation, restes...) ! Changer quelques habitudes peut réduire ce gaspillage de 15 kg !

Avant les courses : établir ses menus et dresser une liste de courses

Pendant les courses : regarder les dates de péremption pour être sûr de pouvoir consommer dans les temps, acheter juste ce qu'il faut (attention aux grandes quantités en promo !)

A la maison : bien conserver les aliments et mettre devant ceux à consommer le plus vite. Ajuster les portions en utilisant des doseurs et en évitant de servir trop. Cuisiner les restes et trouver des recettes pour les fruits et légumes abimés.

À la cantine ou au restaurant, même combat ! On se sert selon son appétit et on n'hésite pas à emporter ce qu'on n'a pas consommé

Et aussi... On privilégie l'achat de fruits et légumes de saison. On fait attention à la provenance de nos aliments et on préfère la vente directe des producteurs aux consommateurs.

Les grandes enseignes font désormais la chasse au gaspillage. Repérez les stickers « les Gueules cassées » dans votre supermarché pour profiter des fruits et légumes « moches » et de produits proches de la DLC (date limite de consommation) à prix réduits.

Retrouvez tous les bons gestes anti-gaspillage sur <https://www.ademe.fr/ca-suffit-le-gachis>

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **DLC** ou date limite de consommation se traduit par « à consommer avant le ». Passée cette date, le produit peut être dangereux pour la santé.

La **DLUO** ou date limite d'utilisation optimale, signifie « à consommer de préférence avant le ». Passée cette date, le produit peut être consommé sans danger pour la santé, mais sa qualité gustative peut être altérée.



• FAMILLES •



Le Micado propose un séjour été "Entre lac et montagne" sur le Lac d'Annecy du 27 juin au 2 juillet. Au programme : rafting, stand-up paddle, via ferrata, escalade, VTT, spéléologie, canyoning. 15 places sont disponibles. Inscriptions jusqu'au 2 juin auprès du Micado.



MICADO

Un nouvel espace extérieur rénové par les jeunes

Faute d'activités sportives en intérieur et à défaut d'installations extérieures, les jeunes du M.I.C.ADO se sont attelés à aménager l'espace extérieur derrière l'Escale. Ce petit terrain en friche avait besoin d'un bon coup de propre pour pouvoir être utilisé.

Nettoyage, terrassement, décapage, sécurisation des lieux... le groupe de jeunes était soudé et motivé par leur objectif : installer un terrain de pétanque et une table de tennis de table.

Une fois rénové, cet espace permettra aux jeunes de la structure de pratiquer une activité sportive modérée, vivement recommandée en cette période de crise sanitaire. [Micado, 01 64 49 57 32, micado91620@lavilledubois.fr](mailto:micado91620@lavilledubois.fr)



NOUVEAU !

Il est désormais possible de régler certains services municipaux en chèque CESU : le multi accueil agréé pour la garde d'enfants de moins de 6 ans et les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires agréés pour les enfants de moins de 6 ans également. En revanche, le CESU n'est pas accepté comme moyen de paiement des services de restauration scolaire ou de garde collective non-agrèée.

Renseignements, service
Educatif, 01 64 49 59 45



• RDV... DE LA PETITE ENFANCE •

Camion PMI «Les Petits Pas»

Les permanences du camion PMI sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Le médecin est joignable au 06 80 72 81 94 pour des conseils ou une redirection vers la PMI. Rendez-vous sur www.lavilledubois.fr pour suivre l'actualité mise à jour.

Biblio-bébé

Mercredis 12 mai et 9 juin de 10h à 11h (sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires). Matinée réservée aux 3 mois - 3 ans à la découverte des albums pour tout-petits. Sur inscription (atelier limité à 10 personnes en raison des mesures sanitaires).
Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles
01 64 49 59 41, bibliotheque@lavilledubois.fr

Accueil parents-enfants « 1, 2, 3 Soleil »

Ouvert sur inscription. Espace de jeu, de paroles, de rencontres et d'échanges, réservé aux enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un parent. Accueil gratuit sur inscription au 01 69 63 32 72 le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 16h précédant le vendredi d'accueil.

Vendredi 14 mai : fermeture (pont de l'Ascension)

Vendredi 21 mai : pique-nique (sous réserve)

Vendredi 28 mai : jeux moteurs

Vendredi 4 juin : atelier des P'tites mains

Vendredi 11 juin : jeux d'eau

Espace "Les Lutins du Bois", en face de l'Escale.

CULTURE

La Bibliothèque en ébullition !

13 nouveaux magazines à votre disposition !

CULTURE : Les Inrockuptibles, LIRE Magazine Littéraire, Casemate

ENVIRONNEMENT : Silence

ANGLAIS : Go English

MODE FEMME ET HOMME :

Vanity Fair et GQ

CUISINE : Healthy food

ENFANTS- EDUCATION : Parents

JEUX VIDÉO : Total Jeux vidéo

EQUITATION : Cheval magazine

BRICOLAGE : Système D

CONSOMMATION :

Que choisir ?



Ateliers Bande dessinée

Dans le cadre des 48h de la Bande Dessinée, la Bibliothèque vous propose de venir participer à un atelier d'activités créatives autour de la bande dessinée jeunesse, **le samedi 5 juin à 10h et 14h**. Gratuit, sur inscription. Pour des enfants à partir de 7 ans.



Nouvelles dates pour les ateliers Environnement

Les ateliers « Potager et Hôtel à insectes », initialement prévus pendant les vacances d'avril, ont été déplacés en mai, en raison du confinement : **Mercredi 12 mai à 14h / Samedi 22 mai à 10h / Mercredi 26 mai à 11h et 14h**. Viens créer un petit potager (chacun plantera des graines en pot et repartira avec ses plantations) et fabriquer un hôtel à insectes avec des matériaux de récupération. *A partir de 6 ans. Gratuit, sur inscription auprès de la Bibliothèque, 01 64 49 59 41*

VOS LECTURES "COUP DE CŒUR"



Le marque-page Coup de cœur est à retirer auprès de vos bibliothécaires afin de partager avec les autres lecteurs vos impressions. En tant que lecteur, vous pourrez ainsi conseiller des livres pour lesquels vous aurez pris du plaisir ou appris des choses passionnantes, en consignnant un petit mot puis en glissant votre marque-page à l'intérieur des ouvrages.



+ D'INFOS

Lundi 15h/18h, mardi 15h/18h, mercredi 11h/18h, vendredi 15h/18h et samedi 10h/16h.

01 64 49 59 41, bibliotheque@lavilledubois.fr

Suivez toute l'actualité de la Bibliothèque sur Instagram @bib.lavilledubois et sur Facebook @lavilledubois91



Il était une fois dans l'Ouest... de La Ville du Bois

Malgré les confinements successifs, les professeurs et les élèves du conservatoire de musique de La Ville du Bois continuent les cours, majoritairement à distance, ce qui donne l'occasion de tourner des vidéos comme "Il était une fois dans l'Ouest... de La Ville du Bois" A voir sur la page Youtube La Ville du Bois ou sur www.lavilledubois.fr (Envie de Bouger/Culture/Ecole de musique)

• EXPRESSION LIBRE •

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Vert Autrement

Chers toutes et tous

Depuis quelques temps déjà les français boudent les urnes hormis pour les présidentielles. En effet nous l'avons constaté lors des dernières municipales (certes organisées dans des conditions bien particulières) où les deux listes en présence ont recueilli moins d'un tiers de l'électorat de la commune.

Cet absentéisme est en train de gagner maintenant le conseil municipal. Il n'est pas rare en effet d'observer un taux d'absentéisme dépassant les 30% dans les rangs de la majorité municipale et ce au bout d'un an de mandature. Qu'en sera-t-il dans à la fin de cette mandature ? On peut se poser légitimement la question.

Concernant les orientations budgétaires, il y a de bonnes idées (dont quelques-unes issues de notre programme ce dont nous nous réjouissons) mais avec beaucoup d'imprécisions sur le calendrier.

N'hésitez pas à nous contacter par mail à cette adresse : vertautrementlvdb@gmail.com

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Patrick BRECHAT



EXPRESSION DES CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

UCVB

Malgré une situation compliquée en 2020, nous avons pu maintenir nos investissements et maîtriser nos dépenses.

Pour 2021, nous poursuivrons nos efforts bien que les dotations de l'Etat soient légèrement en baisse. Heureusement, le montant des subventions obtenues (plus de 70%) pour le financement de nos investissements est important et le taux d'endettement de la ville, tout à fait satisfaisant, est en forte baisse pour les années qui viennent.

Quelques nouveautés pour la commune en 2021 :

- Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers jusqu'à une exonération totale en 2023
- Fusion du taux départemental et communal de la taxe foncière (sans augmentation de la part communale pour 2021)
- Mutualisation des services renforcée avec l'Agglomération Paris-Saclay nous permettant de diminuer les coûts de certains services
- Investissements dans les économies d'énergies

La situation financière de la ville est saine et nous permettra dès l'année prochaine d'envisager de nouveaux projets pour les Urbisylvains.

Guy ERNOUL
Adjoint au maire
chargé des Finances



Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : ☎ 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Adjoints au maire :

Jacky CARRE, Travaux, Sécurité des bâtiments, Transports et Aménagement du territoire

Anne BERCHON, Environnement, Cadre de vie et Petite enfance

Arnaldo GIARMANA, Educatif

Martine PEUREUX, Culture, Associations culturelles et sportives, Festivités et Jumelage

Guy ERNOUL, Finances

Marie-Claude KARNAY, Solidarité et logement

Thomas BEAULIEU, Jeunesse

Maithée BODOQUE-MUNOZ, Urbanisme

Conseillers municipaux :

Maurice BOURDY, Suivi technique et organisation des cérémonies commémoratives et associatives

Robert ARNOULD-LAURENT, Technologies de l'information et de la communication

Nicole LEBON, Educatif

Sylvère PERDREAU, Environnement et Cadre de vie

Catherine JOUAN, Solidarité et Logement

Dimitri LAVRENTIEFF, Communication

Patrick BOURILLON, Sport associatif

Sandrine BOUILLET, Manifestations culturelles

Marie-Claude MORTIER

Ibrahim OSSENI

Christelle DERCHAIN

Hélène CARPENTIER

Sylvie RIBAUT

Anthony POURRAIN

Tatiana STANKOVIC

Groupe « Vert Autrement »

Véronique PUJOL

Grégory NOFERI

Amel MIR

Patrick BRECHAT

Dolores LOPES

État civil

Bienvenu

06 mars 2021 : Léa GOMY MARTIN
10 mars 2021 : Sidney VERNE
13 mars 2021 : Mathys HAMOUIECHE
16 mars 2021 : Keyssie LESVEN BERNAL
30 mars 2021 : Arthur PIERRE
31 mars 2021 : Eden BAPTISTE
31 mars 2021 : Charles SÉGARD

Félicitations

04 mars 2021 : Isabelle CHARACHE et Patrick HÉRON

Condoléances

01 mars 2021 : Claude SCHNEIDER veuve LESCOPI
02 mars 2021 : Henri ASSAILLY
08 mars 2021 : Michel GIRAUD
08 mars 2021 : Yvette ROCHER
24 mars 2021 : Dalmacio AREVALO CASTAN

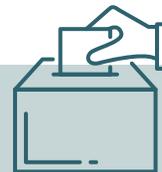
Comment donner procuration pour les prochaines élections ?

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin. Si vous êtes dans l'impossibilité de voter ces jours-là, pensez à donner procuration.

3 possibilités pour faire la démarche :

- Effectuer votre demande en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le formulaire Cerfa n°14952 disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal) et présenter un justificatif d'identité

Les demandeurs doivent toujours se présenter en personne devant les policiers et les gendarmes habilités pour limiter les risques de fraude. Renseignements, service Accueil - Etat civil, 01 64 49 59 49



• UTILE •

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

PERMANEN(ES)

Aide aux victimes -

Renseignements : 01 60 78 84 20 ou sur www.mediavipp91.fr

Assistante sociale - Permanence sur rendez-vous au CCAS, 23 rue du Grand Noyer. Contact : Maison Départementale des Solidarités, 01 64 86 11 10.

Accueil, écoute et soutien des jeunes -

Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. Inter'Val, 29 chemin des berges, 01 64 49 00 76.

Accompagnement administratif et

juridique - Permanence gratuite tous les 15 jours, sur rendez-vous, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Contact : 01 69 63 32 79.

Permanence de médiation -

Information, écoute, orientation. Sur rendez-vous au 01 64 49 59 40. Mairie, place du Général de Gaulle.

Permanence OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Des conseils techniques, un appui administratif et des aides financières pour rénover votre logement. Renseignements au 01 60 78 17 11.

Avocat - Consultation gratuite sur rendez-vous à la Maison de l'Avocat à Evry. Contact : 01 60 77 11 88

Maison de justice et du droit - Des professionnels du droit vous accueillent gratuitement pour vous conseiller en cas de litiges. 01 64 86 14 05 du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30. Rue des Bergères 91940 Les Ulis.

CAF - Evry (1-3 impasse Alexis Trinquet), du lundi au vendredi de 8h30 à 16h (le mercredi uniquement sur rendez-vous). Tél. : 0 810 25 91 10.

CPAM - Arpajon (15 rue Jules Lemoine) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h. Tél. : 36 46.

Notaire - Consultation sur rendez-vous, gratuite et anonyme, par la chambre des notaires de l'Essonne, mardis 25 mai et 8 juin, à Evry. Contact : 01 60 78 01 27 ou www.chambre-essonne.notaires.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

La permanence parlementaire de **Marie-Pierre RIXAIN**, députée de la 4^e circonscription de l'Essonne, située au 134 rue du Président François Mitterrand 91160 Longjumeau, est ouverte au public les lundis et jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous les autres jours. Madame RIXAIN reçoit sur rendez-vous le 1^{er} vendredi de chaque mois.

Contact : mprixain.perm@orange.fr, 01 69 81 70 35

LES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Navette gratuite** : du lundi au vendredi de 6h30 à 12h et de 14h20 à 20h, et le samedi de 11h50 à 17h20 ; circulation en centre-ville et vers les zones commerciales ; correspondances avec les lignes 17 (arrêt des Joncs Marins), DM151 et DM153.
 - **Lignes de bus DM151 et 154** : relie Arpajon à Paris (Porte d'Orléans). Le DM154 est plus direct (ne passe pas par le centre-ville de Longjumeau).
 - **Ligne de bus DM153** : relie Arpajon à Massy (RER B)
 - **Lignes de bus DM 17** : du lundi au samedi, toutes les 15 à 60 minutes ; de la gare d'Épinay-sur-Orge (RER C) au RER B du Guichet à Orsay, en passant par le centre commercial, les Joncs Marins et le collège Louise Weiss (Nozay)
- i** Horaires et parcours : lavilledubois.fr > Côté pratique > Transports

URGENCE(S)

- **Urgences** : 112
- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00 ou 17
- **Eau** : 0 977 40 11 42
- **Electricité** : 0 972 67 50 91
- **Gaz** : 0 800 47 33 33

RAMASSAGE DES DÉCHETS

- **Ordures ménagères** : lundi et jeudi
- **Emballages ménagers (plastique, carton, papier, métal...)** : mercredi
- **Verre** : un lundi sur deux (semaines impaires)
- **Déchets végétaux** : lundi (du 1^{er} avril au 30 novembre)
- **Encombrants** : 1^{er} vendredi du mois
Contact SIOM : 01 64 53 30 00
i collecte@siom.fr

DÉCHÈTERIE - RESSOURCERIE DU SIOM

Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 17h15.

i Avenue des Deux-Lacs, Villejust
Contact : 01 64 53 30 00 - www.siom.fr

• AGENDA •

• Tout au long de l'année •

Ateliers du SIOM

Ateliers compostage et lombricompostage

Jeudi 20 mai de 18h30 à 20h30

Jeudi 3 juin de 18h30 à 20h30

Samedi 26 juin de 9h30 à 11h30

Au Siom de la Vallée de Chevreuse

(ou en visio sous réserve des dispositions sanitaires)

Inscriptions sur www.siom.fr

Ateliers de fabrication de produits ménagers et de produits de beauté naturels (en distanciel)

• Samedi 29 mai de 10h00 à 12h00 et samedi 5 juin de 14h00 à 16h00 : Fabrication de produits de ménage naturels (produit vitre, cake vaisselle, pierre d'argile)

• Samedi 12 juin de 10h00 à 12h00 : Fabrication de produits de beauté naturels (liniment, déodorant, shampoing)

Inscription obligatoire à prevention@siom.fr

Renseignements auprès du SIOM au 01 64 53 30 00



Les manifestations annoncées se dérouleront sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire

Samedi 8 mai, 9h-13h

REPORTÉ
le samedi 12 juin

• Troc de plantes •

Escale, 14 chemin des Berges

Venez troquer vos graines, jeunes plants, plantes dont vous ne voulez plus (annuelles, vivaces, potagères, graines, arbustes...) Sur place, vous pourrez participer aux ateliers de bouturages, de repiquages, de bouquets d'aromatiques, de fabrication de pièges à frelons asiatiques et récupérer des recettes de traitements naturels (dés herbant, anti-limaces...) mises à disposition par les organisateurs.

Renseignements, service Urbanisme, 01 64 49 56 83

Événement organisé en extérieur devant l'Escale. Ouvert à tous, même sans troquer. Pas d'inscription préalable.

Mercredi 12 mai à 14h

Samedi 22 mai à 10h

Mercredi 26 mai à 11h et 14h

• Ateliers « Potager et Hôtel à insectes » •

Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles

Viens créer un petit potager (chacun plantera des graines en pot et repartira avec ses plantations) et fabriquer un hôtel à insectes avec des matériaux de récupération.

A partir de 6 ans. Gratuit, sur inscription, 01 64 49 59 41

Lundi 24 mai

• Brocante en centre-ville •

Initialement prévue le dimanche 9 mai, la brocante est reportée au lundi 24 mai (lundi de Pentecôte). Informations et inscriptions : Romuald Brocante, 06 18 71 59 00

Vendredi 28 mai

• Fête des voisins •

Samedi 5 juin à 10h et 14h

• Ateliers Bande dessinée •

Bibliothèque, 11 bis rue des Ecoles

Ateliers d'activités créatives autour de la bande dessinée jeunesse, dans le cadre des 48h de la Bande Dessinée.

Gratuit, sur inscription, 01 64 49 59 41.

Pour des enfants à partir de 7 ans.

Samedi 5 juin

• Baby-puces •

Escale, 14 chemin des Berges

Manifestation se déroulant en extérieur.

Samedi 5 juin

• Soirée-théâtre •

Dimanche 6 juin



• Tour Paris-Saclay •

Départ Bures-sur-Yvette Plateau

4 boucles proposées au départ du campus universitaire de l'Université Paris-Saclay : 9, 30, 45 et 60 km. De quoi satisfaire un public familial (dès 8 ans) amateur de balades, comme les sportifs confirmés.

Animations pour les enfants, initiation au trail et démonstrations de champions.

Location de VTT sur place.

Événement organisé par l'Agglomération Paris-Saclay avec l'association OC CIF.

Inscriptions uniquement en ligne sur paris-saclay.com

Dimanches 20 et 27 juin

• Elections régionales et départementales •

Renseignements, service Accueil Etat civil, 01 64 49 59 49

Suivez l'actualité
mise à jour sur

www.lavilledubois.fr

et sur [lavilledubois91](https://www.facebook.com/lavilledubois91)